



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Une rentrée sous la pression de l'épidémie !

L APALISSADE que de dire, cette année, que la rentrée se déroule dans un contexte inédit ! **Elle est en effet marquée par la crise sanitaire créée par la pandémie de covid-19** qui continue de perturber les relations sociales ordinaires. Nos comportements quotidiens intègrent désormais la répétition appliquée des gestes barrières, la distanciation physique à respecter et le port du masque rendu désormais obligatoire jusque dans les rues de nombreuses villes.

Dans les établissements scolaires et universitaires, dans les services ou les bibliothèques, l'accueil des publics, jeunes et moins jeunes, comme les activités de travail doivent être envisagées dans le strict respect de protocoles sanitaires permettant la préservation de la santé de toutes et tous. Le SNASUB-FSU est vigilant et intervient pour qu'aucune activité de travail n'expose les personnels par un quelconque déni de la situation épidémique.

La crise sanitaire a aussi des conséquences sur la situation et les conditions de travail : questions autour du travail en présentiel ou en télétravail, activités professionnelles quotidiennes rendues plus compliquées, confusions dans l'organisation du travail et des services, insuffisances de cadrages nationaux selon les situations, rentrée moins bien préparée qu'à l'ordinaire... Et de nombreux collègues n'ont pu bénéficier du temps habituel de congés d'été du fait des retards induits par les huit semaines de confinement.

Dans ce contexte, les droits des personnels et leurs conditions de travail doivent être respectés ! Les équipes militantes du SNASUB-FSU, partout dans les services, établissements et bibliothèques sont au côté des personnels.

La covid-19 ne doit cependant pas conduire à en rabattre sur l'action collective et syndicale pour l'amélioration de nos carrières, de nos rémunérations et de notre pouvoir d'achat, pour gagner les créations de postes nécessaires et faire respecter nos professions, nos droits et nos garanties statutaires.

En cette rentrée, les communications ministérielles en matière de mesures sociales d'amélioration de la situation des collègues ne répondent pas aux difficultés de nos professions et ne concernent jamais tous les personnels, mais une petite partie d'entre eux à chaque fois.

Si le SNASUB-FSU accepte toutes les avancées, même petites, cela n'éteint pas sa détermination à ne pas se satisfaire de ce qui est insuffisant. Il poursuit sans relâche son action pour que ça change !

Cette année encore, vous pourrez compter sur l'engagement sans faille des équipes du SNASUB-FSU pour vous accompagner et vous défendre, pour porter les revendications et construire avec vous les mobilisations pour les faire aboutir.

Uni-e-s, nous sommes plus fort-e-s !

La rentrée 2020, après un an d'application de la loi dite « de transformation de la fonction publique »

Le 6 août 2019 était promulguée la loi dite de « transformation de la fonction publique » qui a infligé de sérieux accrocs au statut des fonctionnaires

Pour la préparation de rentrée 2020 : des mutations opaques !

Cette loi a retiré aux personnels le droit d'être représentés (dans les commissions paritaires d'établissement ou dans les CAP) lors de l'examen des décisions relatives à leur carrière les concernant par les élu-es des personnels.

Du coup, les mutations 2020 se sont faites dans une grande opacité. Si les collègues souhaitant muter ont pu connaître les critères que l'administration a retenus pour observer leurs demandes, celle-ci a refusé de publier les tableaux annuels de

mutation empêchant ainsi toute tentative de comparaison.

Cette absence de transparence ouvre la voie aux risques d'erreurs, au développement de l'arbitraire et aux inégalités de traitement.

Déterminé à ne rien lâcher, partout et à tous les niveaux, le SNASUB-FSU est intervenu pour soutenir les recours des collègues. Pour le SNASUB-FSU, la transparence et la clarté des opérations de mutation est une condition du droit des personnels à voir leurs

demandes traitées avec impartialité et égalité.

Nombre d'académies ont aussi profité de cette situation pour ne plus réunir les CCP des personnels contractuels en groupes de travail pour discuter de l'affectation des collègues non-titulaires.

Il s'agit là d'une illustration supplémentaire du véritable objectif de la loi : faire reculer les droits des personnels en supprimant les compétences des CAP et les prérogatives de leurs délégués.

Pour l'égalité de traitement pour les déroulements de nos carrières !

En 2021, ni les tableaux d'avancement ni les listes d'aptitude ne seront soumis aux représentant.es des personnels en CAP, autre conséquence de la loi du 6 août 2019.

Comme pour les critères utilisés par les directions pour la mobilité, nos ministères élaborent des lignes directrices de gestion « déroulement de carrière » pour établir les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude.

Le SNASUB-FSU défend l'égalité de traitement comme principe devant permettre une progression de carrière pour toutes et tous. Nous voulons des cri-

tères objectifs et le recours à des barèmes connus par toutes et tous pour assurer la transparence en matière de promotion. Nous refusons aussi la logique engagée par la loi dite de transformation de la fonction publique qui aboutit à priver les personnels de tout recours lorsqu'ils seraient injustement écartés de la promotion.

Pour le SNASUB-FSU, en supprimant l'examen des promotions en CAP, c'est le droit des personnels à être défendus et à être largement informés des politiques et choix des directions en la matière qui est bafoué !

Pas touche à nos CHSCT !

Dans le même temps qu'elle s'attaque aux CAP et CPE, la loi dite de transformation de la fonction publique prévoit aussi la suppression des CHSCT comme instances dédiées aux questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. **Les missions des CHSCT seraient transférées à des comités sociaux qui seront créés en 2022,** fusionnant les missions des CHSCT et

des comités techniques. Reposant sur un nombre moins important de représentant.es du personnel, le mélange des genres compliquera encore plus la tâche des collègues élu.es du personnel.

Pourtant la crise sanitaire aura montré combien les CHSCT ont été nécessaires et indispensables !

Il suffit de se rappeler les tergiversations de nombreuses hié-

rarchies aux mois de mars pour le confinement ou de mai pour le déconfinement pour en comprendre le rôle essentiel joué dans la défense des personnels, grâce à l'intervention syndicales.

Pour le SNASUB-FSU, ni les CHSCT, ni les CT, ni leurs rôles propres ne doivent être remis en cause !

Assez de destruction des garanties statutaires et des droits des personnels, la loi du 6 août 2019 dite « de transformation de la fonction publique » doit être abrogée !

Rémunération, carrière, revalorisation : ne rien lâcher !

La rentrée sous la pression de la covid-19 et l'engagement des personnels durant le confinement (et après, parfois au détriment de leurs congés d'été) illustre la nécessité de reconnaître leur travail et leur sens du service public à leur juste valeur.

Pour le SNASUB-FSU, le gouvernement doit cesser les annonces de revalorisations salariales partielles qui confinent à l'Arlésienne pour le plus grand nombre. **Le ministre de l'éducation parle d'un « Grenelle des professeurs », avec la FSU nous répondons que c'est un « Grenelle de tous les personnels » qu'il faut.**

Le SNASUB-FSU revendique un plan de requalification massif dans toutes nos professions administratives, techniques de recherche et de formation et de bibliothèques. **Il faut aussi revaloriser toutes nos indemnités** et engager un processus d'intégration des primes dans le traitement indiciaire.

Le SNASUB-FSU revendique aussi qu'il soit enfin mis un terme définitif à la scandaleuse politique du gel de la valeur du point d'indice et à l'insuffisance des taux de promotion et des recrutements dans nos filières, qu'un plan de titularisation mette fin à la précarité.

Requalifier les emplois et promouvoir les personnels !

Dans toutes nos professions, un grand nombre de collègues exercent des fonctions de qualifications supérieures à celles prévues par la définition statutaire de leur corps d'appartenance. C'est vrai très majoritairement pour les collègues de catégorie C. Le SNASUB-FSU revendique depuis toujours une requalification massive des emplois de C en B, de B en A.

L'exigence du SNASUB-FSU d'un plan massif de requalification des emplois et de promotion des personnels est une revendication qui trouve sa légitimité dans la reconnaissance de l'évolution de nos métiers et dans la réalité de notre engagement professionnel. **Les sous-rémunérations et les déroulements de carrière au rabais, ça suffit !**

Le SNASUB-FSU revendique aussi qu'il soit enfin mis un terme définitif à la scandaleuse politique du gel de la valeur du point d'indice et à l'insuffisance des taux de promotion et des recrutements dans nos filières, qu'un plan de titularisation mette fin à la précarité.

Et l'indemnitaire

Les collègues de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont vu l'an dernier la réévaluation triennale de leur IFSE. Les filières ITRF et bibliothèques devraient voir ses montants revus en 2021.

La fin du plan ministériel discuté l'an dernier avec toutes les organisations syndicales prévoit de résorber l'inégalité de versement entre les agents logés et non-logés. **Le SNASUB-FSU a activement défendu d'en finir avec celle-ci** et pour que personne ne soit oublié, quelles que soient ses fonctions dans l'établissement.

Les primes perçues par les personnels de nos filières administrative, technique et de bibliothèques

dans nos ministères restent très en dessous de celles versées dans les autres ministères ; et les inégalités indemnitaires restent très grandes d'une académie à une autre parfois au sein même de celles-ci, entre les EPLE, les services académiques, les universités ou le CROUS... **Cette injustice doit cesser !**

Le SNASUB-FSU défend une revalorisation ambitieuse, qui fasse cesser cette dévalorisation indemnitaire qui frappent nos métiers, grèvent nos pouvoirs d'achat et qui permette une égalité interministérielle, préalable nécessaire à l'intégration des primes dans le traitement indiciaire.

Prime exceptionnelle « Covid-19 » : une répartition et un versement scandaleusement opaque et inégalitaire !

En mai dernier, le gouvernement a instauré une prime exceptionnelle « covid-19 » prétendant reconnaître l'engagement des personnels durant la période de confinement. Celle-ci a été versée pour les quelques heureux bénéficiaires au mois d'août.

Dès le mois de mai, le SNASUB-FSU a demandé que tous les personnels puissent bénéficier de cette prime, au taux correspondant

à leur situation. En effet, qu'ils aient été en présentiel, en télétravail ou en situation de travail empêché durant le confinement, toutes et tous ont eu et vont encore connaître un « surcroît de travail » et d'investissement pour assurer leurs missions et assurer autant que possible le bon déroulement de la rentrée et de l'année scolaire.

Or, nombreux et nombreuses sont les collègues dont l'engage-

ment pourtant très réel n'a manifestement pas été reconnu ! « Manifestement » écrivons-nous, car, là encore, cette prime a été versée dans l'opacité la plus totale !

Le SNASUB-FSU exige que la transparence soit faite par une information aux élu-es des personnels dans les comités techniques et que tous les personnels « oubliés » puissent bénéficier de cette prime exceptionnelle.

Défendre les garanties sanitaires et de bonnes conditions de travail !

La crise sanitaire et ses effets sociaux dans le pays illustrent le besoin de service public de manière encore plus visible. Les enjeux d'adaptation des conditions de travail doivent être pris en compte à la rentrée pour garantir la sûreté sanitaire des personnels.

En plus des gestes barrières, les équipements nécessaires de protection individuelle - masques, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, plexiglas - doivent être à disposition des personnels en quantité suffisante. **Chaque fois que nécessaire, et notamment dans les bureaux collectifs, des parois transparentes en matière plastique** doivent pouvoir être installées pour limiter les contaminations dues à des distances trop faibles. La désinfection régulière des espaces et locaux de travail doit être organisée et les conditions de bonne aération des locaux doivent être assurées.

En cas de difficulté ou de respect insuffisant des garanties sanitaires sur le lieu de travail, le bon réflexe est de contacter le SNASUB-FSU ou les repré-

sentant-es FSU au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Parmi les réponses en temps d'épidémie qui se sont imposées, **le télétravail est une des modalités d'adaptation de l'organisation du travail qui est recommandée.** Sur demande du personnel, celui-ci requiert l'accord de l'employeur (décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié récemment par le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020). Il est par contre la modalité de travail prévue en cas de quatorzaine ou d'isolement (s'il n'est pas possible, alors c'est l'autorisation spéciale d'absence qui s'applique).

En tout état de cause, la mise en œuvre du télétravail est soumise dans le cas général à l'établissement d'une convention qui précise les conditions de son organisation. **Le SNASUB-FSU et ses élu.es du personnel seront de toutes les discussions** avec les directions pour que les droits des personnels soient préservés dans le cadre du télétravail.

Pour toute question, le bon réflexe, c'est de se rapprocher de la section du SNASUB-FSU !



Le SNASUB-FSU,
le réseau syndical de
solidarité efficace pour
vous défendre, porter les
revendications et gagner des
avancées pour toutes et tous !



Uni-e-s, nous sommes plus fort-e-s !



Manifestation parisienne du 16 juin 2020



Merci de remplir les deux volets de ce bulletin d'adhésion avec précision et le plus complètement possible

Vos coordonnées

Madame Monsieur
Nom :
Prénom :
Nouvelle adhésion Réadhésion
Date de naissance :

Vos coordonnées personnelles

Appartement, étage :
Entrée, immeuble :
N° , type, voie :
Lieu d'it :
Code postal :
Ville :
Pays :
Tél. : Portable :

Votre cotisation

Votre statut

Secteur : EPLE Services Supérieur Bibliothèques
Retraité : Oui Non

Table with 3 columns: Catégorie A, Catégorie B, Catégorie C. Rows include AENES, BIB, ITRF, DOC, Contractuel CDI, Contractuel CDD.

Corps :
Grade :
Quantité de travail :
Position d'activité :
(disponibilité, congé parental, congé de formation,...)

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant ou à un crédit d'impôt en cas de non imposition.

Votre calcul

(reportez-vous aux informations ci-dessus)

Form with fields for NBI, Total, Coefficient, and a calculation formula: Total x Coefficient = à reporter en page 2.

Adresse e-mail pour recevoir votre carte d'adhésion et des informations syndicales :

Votre affectation

Académie de :
N° UAI :
Type (collège, lycée, université, DSDEN, rectorat, établissement...) :
Nom de l'affectation :
Service :
N° , type, voie :
Code postal :
Localité, Cedex :
Pays :
Tél. professionnel :

Aide au calcul de votre cotisation

- 1 Ajoutez à vos points d'indice majoré vos points NBI (le cas échéant)
2 Appliquez à ce total le coefficient suivant :
3 CAS PARTICULIERS :

Le règlement

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

par chèque

1, 2 ou 3 chèques, datés(s) du jour de l'adhésion et encaissés(s) mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer avec ce bulletin d'adhésion à votre Trésorerie académique, dont vous trouverez les coordonnées en consultant notre site : https://snasub.sufr.fr/rubrique "Sections académiques" ou à la page contact de notre Mémento ou de notre journal Convergences. En cas de difficultés, vous pouvez aussi écrire à la Trésorerie nationale : Trésorerie nationale, SNASUB-FSU, 104, rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas.

par prélèvement automatique

Table with 2 columns: Mois de l'adhésion, Nombre de prélèvements. Rows list months from September to June with corresponding number of payments.

Les prélèvements sont effectués entre le 25 et le 1er du mois suivant.

Formulaire de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement automatisé et ou plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Prélèvement automatique SEPA

Form with fields for SEPA mandate: Type de paiement, Vos nom et prénom, Votre adresse, Vos coordonnées bancaires, Code international d'identification de votre banque - BIC.

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer à la section académique du SNASUB-FSU. Les coordonnées des trésoriers académiques sont consultables sur notre site internet : https://snasub.sufr.fr/rubrique "Sections académiques" ou dans notre mensuel Convergences.

Règlement par chèque

Nombre de chèques(s) :
Montant de votre cotisation : €

Ce choix vous permet de fractionner jusqu'à 10 prélèvements le paiement de votre cotisation. Le prélèvement sera ensuite reconduit automatiquement sur 10 mois les années suivantes.

Attention, c'est l'annulation de votre adhésion par le SNASUB-FSU qui déclenchera le premier prélèvement. Lors de la reconduction de l'adhésion, le prélèvement de la cotisation sera automatiquement fractionné sur 10 mois. Chaque année scolaire et universitaire, tous les prélèvements se terminent au mois de juin. Vous serez averti(e) de la reconduction par courrier à chaque rentrée scolaire. Vous pourrez alors apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quantité de travail...) choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Agrafez le RIB ou les chèques ICI



Contacter le SNASUB-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 Les Lilas - 01 41 63 27 50/51 - snasub.fsu@snasub.fr - http://snasub.fsu.fr



Le secrétariat national

Secrétaire général

Bruno Lévédér
01 41 63 27 52
sg.snasub.fsu@gmail.com

Secrétaire générale adjointe

Julie Robert
julierobt@gmail.com

Secrétaire général adjoint

François Ferrette
06 11 64 15 57
snasub-caen@orange.fr

Trésorier national

Pierre Hébert
tresorier@snasub.fr

Secrétaire nationale

Béatrice Bonneau
06 19 94 87 13
bonneau.beatrice@free.fr

Contact Trésorerie

Sylvie Millet
contact.tresorerie@snasub.fr

Autres membres du BN

Patrice Aurand
01 47 40 20 31
aurand@ens-paris-saclay.fr

François Bonicalzi
03 22 72 95 02
francois.bonicalzi@univ-lyon3.fr

Estelle Broniarczyk
estellebroniarczyk@gmail.com

Agnès Colazzina
agnescolazzina@gmail.com

Colette Dossche
colette.dossche@ac-lille.fr

Eric Fouchou-Lapeyrade
eric.fouchou-lapeyrade@ac-toulouse.fr

Henri Fourtine
henri.fourtine@gmail.com

Philippe Lalouette
03 22 72 95 02
philippe.lalouette@ac-amiens.fr

Arnaud Lemaître
06 51 58 91 33
contact.tresorerie@snasub.fr

Marie Merlet
mmerlet.fsu41@gmail.com

Claudie Morille
claudie.morille.snasub.fsu@gmail.com

Eric Panthou
06 62 89 94 30
ericpanthou@gmail.com

Sébastien Poupet
06 74 14 55 46
secretariat@snasub-lyon.fr

Christian Viéron-Lepoutre
06 13 49 65 32
snasub.besancon@gmail.com

Le SNASUB-FSU dans les académies : secrétaires académiques, trésorier·es

Aix-Marseille

snasub.fsu.aix-marseille@snasub.fr
Julien FABRE, SA
Agnès COLAZZINA, Trésorière
Résidence Saint Louis - Bat C8
24 Traverse Adoul 13 015 Marseille
tresorerie.aix-marseille@snasub.fr

Amiens

snasub.fsu.amiens@snasub.fr
Bernard GUÉANT, co-SA
Sylvain DESBUREAUX, co-SA
03 22 72 95 02
snasub.fsu.amiens@snasub.fr
Luciane ZABIJAK, Trésorière
Philippe LALOUILLE, Trésorier adjoint
9 rue Dupuis 80 000 Amiens
tresorerie.amiens@snasub.fr
03 22 72 95 02

Besançon

snasub.fsu.besancon@snasub.fr
Christian VIÉRON-LEPOUTRE, SA
Sylvie MILLET, Contact trésorerie
SNASUB-FSU 104 rue R. Rolland
93 260 Les Lilas
contact.tresorerie@snasub.fr

Bordeaux

snasub.fsu.bordeaux@snasub.fr
Nathalie PRAT, Co-SA
06 82 91 75 26
Julia BRIVADIS, Co-SA
julibrivadis.snasub.fsu@gmail.com
Bettina SCHMITT-CORDOVA, Trésorière
1 bis Avenue de Minerva
Escalier B 64 600 Anglet
tresorerie.bordeaux@snasub.fr

Caen

snasub.fsu.caen@snasub.fr
François FERRETTE, co-SA
06 11 64 15 57
Nicolas TISSANDIE, co-SA
06 75 94 76 09
Christel ALVAREZ, Trésorière
L'PO Albert Sorel Avenue du Labrador
14 600 Honfleur
tresorerie.caen@snasub.fr
02 31 81 68 63

Clermont-Ferrand

snasub.fsu.clermont-ferrand@snasub.fr
Evelyne VERDELLET, Co-SA
Laure GEBEL, co-SA 06 69 53 65 43
Oriane VYE, Co-SA
Brigitte LICHERON, Trésorière
1 impasse de la Labre - Les Groliers
63 140 Chatel-Guyon
tresorerie.clermont-ferrand@snasub.fr

Corse

snasub.fsu.corse@snasub.fr
François-Emmanuel GILLES, SA
06 07 42 74 88
Catherine TAIEB, Trésorière
06 74 33 64 52
Lycée Pascal Paoli, Avenue Président
Pierucci 20 250 Corte
tresorerie.corse@snasub.fr

Créteil

snasub.fsu.creteil@snasub.fr
Yann MAHIEUX, SA
01 48 96 36 65 / 90
Monique COQ, Trésorière adjointe
Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération 93 016 Bobigny Cedex
tresorerie.creteil@snasub.fr

Dijon

snasub.fsu.dijon@snasub.fr
Virginie KILANI, SA
03 80 39 50 97
Stéphanie BARILLOT, Trésorière
SNASUB-FSU - Université de Bourgogne,
maison de l'Université, Esplanade Erasme
21 000 Dijon
tresorerie.dijon@snasub.fr
03 80 39 50 97

Grenoble

snasub.fsu.grenoble@snasub.fr
Magali DERUELLE, co-SA
04 76 09 14 42
Sandrine EYRAUD, Trésorière
SNASUB-FSU - Bourse du travail
32 avenue de l'Europe 38 030 GRENOBLE
snasub.fsu38@wanadoo.fr

Guadeloupe

snasub.fsu.guadeloupe@snasub.fr
Jean-Paul GUEMISE, co-SA
Isabelle COUCHY, co-SA
Laurence SALLAUD, co-SA
Paule AUBATIN, Trésorière
33 Résidence Marie-Ermete Coco
97 111 Morne-à-l'Eau
tresorerie.guadeloupe@snasub.fr

Lille

snasub.fsu.lille@snasub.fr
Frédéric BRESSAN, co-SA
Laurent DELBECQ, co-SA
Carole WURTZ, co-SA
03 20 12 03 31
Colette DOSSCHE, Trésorière
Lycée hôtelier, Avenue du Château
BP 53 - 62 520 Le Touquet-Paris-Plage
tresorerie.lille@snasub.fr

Limoges

snasub.fsu.limoges@snasub.fr
Claire BOURDIN, co-SA
Sandra LEMONNIER, co-SA
David GIPOULOU, co-SA
Laetitia GARREAU, Trésorière
Rectorat, 13 rue François Chénieux,
87 000 Limoges
tresorerie.limoges@snasub.fr

Lyon

snasub.fsu.lyon@snasub.fr
Sébastien POUPET, SA
06 74 14 55 46
Jean-Marc IMATASSE, Trésorier
SNASUB-FSU Maison d'Hôtes Locaux
Syndicaux de l'UCBL/Lyon1 - 7 rue
Ampère 69622 Villeurbanne Cedex
TÉL. : 06 01 50 51 92 / 04 72 43 10 24
permanence lundi après-midi et jeudi
après-midi
tresorerie.lyon@snasub.fr

Martinique

snasub.fsu.martinique@snasub.fr
Frédéric VIGOUROUX, Correspondant
Roger MATHIAS, Correspondant
06 96 41 30 41
Sylvie MILLET, Trésorière nationale
SNASUB-FSU 104 rue Romain Rolland
93 260 Les Lilas
contact.tresorerie@snasub.fr

Mayotte

snasub.fsu.mayotte@snasub.fr
Assuhabidine OUSSENI, SA
06 39 69 00 41
Hadia CHEBANI, Trésorière
06 59 55 96 38
Oumra SAIDALI, Trésorière adjointe
88 route nationale 2
Mtsapere 97 600 Mamoudzou
tresorerie.mayotte@snasub.fr

Montpellier

snasub.fsu.montpellier@snasub.fr
Conception SERRANO, SA
06 17 80 68 59
Sabine REVERSAT, Trésorière
18, le Grand Plantier BIZAC
30 420 Calvisson
tresorerie.montpellier@snasub.fr

Nancy-Metz

snasub.fsu.nancy-metz@snasub.fr
Rémy PARTY, SA
06 31 95 28 62
party.remy@orange.fr
David STEFFEN, Trésorier
16 rue du Stade 57 730 Valmont
tresorerie.nancy-metz@snasub.fr

Nantes

snasub.fsu.nantes@snasub.fr
Claudie MORILLE, SA
07 50 57 64 56
Christine VIOLLEAU, Trésorière
Maison des syndicats
8, place de la Gare de l'Etat
44 276 Nantes Cedex
tresorerie.nantes@snasub.fr

Nice

snasub.fsu.nice@snasub.fr
Erwan PHILIPPE, co-SA
06 76 98 78 62
Pascal TOUNOIS, co-SA
06 64 32 10 91
Catherine BRIET, Trésorière
Section SNASUB-FSU, Petit-Valrose,
Université de Nice-Sophia-Antipolis
28, avenue de Valrose 06 100 Nice
tresorerie.nice@snasub.fr

Orléans-Tours

snasub.fsu.orleans-tours@snasub.fr
Marie MERLET, co-SA
Virginie TALOIS, co-SA
Natasha SAINSON, Trésorière
10 rue Molière 45 000 Orléans
tresorerie.orleans-tours@snasub.fr
02 38 78 00 69

Paris

snasub.fsu.paris@snasub.fr
Ludovic LAIGNEL, co-SA
Jacques AURIGNY, co-SA
Marie-Dolorès CORNILLON, co-Trésorière
Suzanne GARIN, co-Trésorière

SNASUB-FSU - Collège Colette Besson
9 rue des Panoyaux 75 020 Paris
tresorerie.paris@snasub.fr

Poitiers

snasub.fsu.poitiers@snasub.fr
Véronique LEROY, co-SA
Lise COURCIER, co-SA
06 31 67 15 21
Madeleine PRAT, Trésorière
SNASUB-FSU
16 avenue du Parc d'Artillerie 86 000 Poitiers
tresorerie.poitiers@snasub.fr

Reims

snasub.fsu.reims@snasub.fr
Carole DEBAY, co-SA
06 71 56 80 69
Ambre PERRIGUEY, co-SA
06 86 53 56 34
Frédéric GRONOS, Trésorier
SNASUB-FSU - Maison des syndicats
15 Boulevard de la Paix 51 100 Reims
tresorerie.reims@snasub.fr

Rennes

snasub.fsu.rennes@snasub.fr
Angélique CHEVALIER, co-SA
06 84 70 07 60
Lionel JULIEN, co-SA
Yannick JOURDAN, Trésorier
56 rue Émile James 56 410 Étrel
tresorerie.rennes@snasub.fr
02 97 55 36 99

Reunion (La)

snasub.fsu.reunion@snasub.fr
Richel SACRI, co-SA
06 92 05 38 07
Jean-Odel OUMANA, co-SA
06 92 70 61 46
Sophie BEGUE, Trésorière
29 chemin de la Cannelle Saint-François
97 400 Saint-Denis
06 92 68 19 26
tresorerie.reunion@snasub.fr

Rouen

snasub.fsu.rouen@snasub.fr
Raphaëlle KRUMMEICH, co-SA
06 68 47 57 34
Christophe NOYER, co-SA
06 83 98 53 67
Anne MILLET, Trésorière
77 rue de Balzac 76 610 Le Havre
07 97 77 80 32
tresorerie.rouen@snasub.fr

Strasbourg

snasub.fsu.strasbourg@snasub.fr
Jacky DIETRICH, co-SA
06 23 39 27 85
Annie THONNON, co-SA
06 98 71 18 93
Myriam MARINELLI, trésorière
Rectorat DEC1
6 rue de la Toussaint
67 975 Strasbourg cedex 9
tresorerie.strasbourg@snasub.fr
03 88 23 36 47

Toulouse

snasub.fsu.toulouse@snasub.fr
Cédric PRADINES, co-SA
Dominique RAMONDOUT, co-SA
06 78 77 00 44
Sylvie TROUCHAUD, co-SA
05 61 43 60 64
Aurore SISTAC, Trésorière
auroresistac@free.fr
52 rue Jacques Babinet
2^e étage 31 100 Toulouse
tresorerie.toulouse@snasub.fr
05 61 43 60 64

Versailles

snasub.fsu.versailles@snasub.fr
Rémy CAVALLUCCI, co-SA
06 49 45 74 82
Estelle MAREC, co-SA
06 49 45 74 82
Steve OGIRON, co-SA
Corinne PAKANOWSKI, Trésorière
SNASUB-FSU
25 rue des Ecoles 95 630 Meriel
tresorerie.versailles@snasub.fr

Hors métropole

Étranger, Guyane ...
Contactez le SNASUB-FSU national
104 Rue Romain Rolland
93 260 Les Lilas
contact.tresorerie@snasub.fr